

2. Voici une autre raison, particulière à tous ceux qui ont été appelés, dans une plus ou moins grande mesure, à la vocation, eucharistique.

Notre Seigneur se présente au Vén. P. Eymard et lui dit au cœur, pendant plus de vingt ans, puis un jour, par la douce voix de Marie: "Tous les Mystères de mon Fils ont un corps religieux qui les honore: l'Eucharistie seule n'en a pas; il en faut un!" Et le P. Eymard, pour répondre à cet appel, fonde la Société du Saint Sacrement consacrée à l'unique service de l'Eucharistie, dont l'acte essentiel est l'adoration perpétuelle et solennelle de l'auguste Sacrement.

Le Christ sacramentel spécifie donc pour nous ses droits et sa volonté d'être adoré dans l'Eucharistie; il nous en fait une obligation personnelle, le devoir le plus important de notre vocation particulière: c'est évidemment nous demander de considérer l'Adoration comme notre fin suprême ici-bas,—notre unique affaire,—le but de tous nos efforts.

Il semble nous dire: "Tous me doivent l'adoration fidèle et assidue, dans mon Sacrement: beaucoup me la refusent absolument;

"Un grand nombre de ceux qui me rendent cet hommage ne le font ni assez, ni assez bien;

"Vous, du moins, rendez-moi cet hommage, donnez-moi cette satisfaction de faire de l'adoration qui m'est due, à mon Père et à moi, que je suis venu chercher en me faisant homme, et que je poursuis en demeurant dans l'Eucharistie, de faire de cette adoration votre état, votre unique tout!"

Tel est le sens de la fondation de la Société du Saint Sacrement et de la vocation individuelle de tous ceux que la grâce divine y appelle.